

**ENTENTE CONCERNANT
LES RELATIVITÉS SALARIALES**

entre d'une part :

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

et d'autre part :

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (APTS)
LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)
LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)
LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES
TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)
LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC (FIQ)**

Le 24 janvier 2011

1. SÉQUENCE DES TRAVAUX

Les parties conviennent de réaliser les relativités salariales lorsque le premier exercice de maintien de l'équité salariale aura été réalisé.

2. TRAVAUX PRÉPARATOIRES – CATÉGORIES D'EMPLOIS MIXTES

Toutefois, certains travaux préparatoires pourront être entrepris dès la signature des conventions collectives :

- Identification des catégories d'emplois mixtes existantes en 2001 pour lesquelles les informations disponibles sont insuffisantes pour procéder à leur évaluation;
- Réalisation des enquêtes pour ces catégories d'emplois;
- Évaluation des catégories d'emplois mixtes existantes en 2001.

3. TRAVAUX FAISANT SUITE AU PREMIER EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Lorsque l'exercice du maintien de l'équité salariale sera complété, les nouvelles catégories d'emplois mixtes identifiées lors de cet exercice seront évaluées.

4. AJUSTEMENTS DÉCOULANT DES RELATIVITÉS SALARIALES

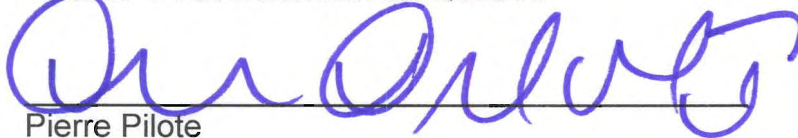
Les parties entameront les discussions sur les ajustements salariaux qui pourraient découler des relativités salariales après la réalisation du maintien de l'équité salariale et ce, en tenant compte des principes et modalités convenus entre les parties.

5. GROUPE DE TRAVAIL

Les parties conviennent de former un groupe de travail pour réaliser, dans un premier temps, les travaux relatifs aux points 2 et 3, et ensuite, les travaux relatifs au point 4. La représentation des parties et les règles de fonctionnement seront à établir.

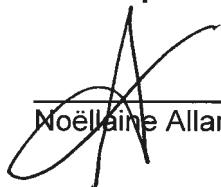
Signé le 24 janvier 2011.

Pour le Gouvernement du Québec



Pierre Pilote

Pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux



Noëllaine Allard

Pour la Confédération des syndicats nationaux



Guy Bilodeau

Pour la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec



Michel Parenteau

Pour la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec



Serge Prévost

Pour la Centrale des syndicats du Québec



Brent Tweddell